

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 17 MAI 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le mercredi 17 mai 2023 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Jo-Annie Castilloux était absente de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2023-05-139 1. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Consultant OPR Inc. : facture reliée aux services professionnels comme agent de liaison pour le dossier du Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr au montant de 4 320\$, avant taxes (résolution #2022-08-242)
- LFG Construction : facture (certificat de paiement #3) reliée au projet de rénovation et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien-Cyr au montant de 718 997.62\$, avant taxes
- Englobe Corp. : facture reliée aux services professionnels pour le projet de rénovation et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien-Cyr au montant de 3 243.90\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-05-140 2. DEMANDE D'AUTORISATION – VISITE DE GYM ET REPRÉSENTANT À QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme et le directeur général ainsi que deux accompagnateurs à faire la visite de deux centres de conditionnements physiques à Québec et autorise, par le fait même, tous les frais reliés à cette représentation. Cette dépense sera payable sur réception de factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-05-141 3. FINANCEMENT TEMPORAIRE ET FERMETURE DE PRÊT

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du financement temporaire est nécessaire pour les travaux de réfection et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaires avec la Caisse Populaire Desjardins du Centre Sud Gaspésien;

CONSIDÉRANT le règlement 2022-08 décrétant une dépense de 9 156 000 \$ et un emprunt de 8 000 000\$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien Cyr;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2022-08 a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le financement temporaire de 2 000 000 \$ est déjà épuisé (résolution numéro 2023-03-058);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la greffière-trésorière adjointe à faire une demande pour l'obtention d'un financement temporaire avec la Caisse Populaire Desjardins Centre Sud Gaspésien au montant de 8 000 000 \$ et autorise la fermeture du prêt existant de 2 000 000 \$ et à signer tous les documents relatifs à la demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-05-142 4. SOUMISSION – JARDINS FLEURIS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par les Jardins Fleuris pour réaliser les pots et jardinières au montant de 5 722\$, avant taxes.

Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDE DE PARTENARIAT – CAMP DE JOUR

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a assisté à la séance.

2023-05-143 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 03.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier